



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Vayétsé



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
-  les indices précédés d'une bulle
-  Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 29, versets 7 et 8

La Torah raconte que lorsque Ya'akov *Avinou* est arrivé à 'Harane, il a aperçu un énorme puits qui était recouvert d'une pierre, autour duquel il y avait des troupeaux et des bergers qui discutaient.

Étonné, il a dit aux bergers : "Il fait encore bien jour ! Ce n'est pas encore le moment de rassembler les troupeaux ! Il faut retourner dans le pâturage pour les y faire paître !"

Rachi explique qu'il a voulu leur dire : "Si ces troupeaux ne vous appartiennent pas et que vous êtes des employés, il est trop tôt pour arrêter de travailler ! Vous êtes en train de voler votre patron ! Et s'ils vous appartiennent, il est dommage de rester là sans rien faire ! Il y a encore du temps pour faire paître les troupeaux !"

Les bergers ont répondu : "Nous n'avons pas fini de travailler. C'est le moment d'abreuver le troupeau, et nous attendons donc, pour cela, d'être tous réunis, pour déplacer l'énorme pierre qui est sur le puits. Nous pourrions, ensuite, abreuver les troupeaux, et les ramener dans les pâturages."

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Le Rav de Poniovitz s'étonne : "Comment un étranger se permet-il de **faire des remontrances à des gens qu'il ne connaît même pas** ?

Et comment se fait-il que les bergers lui répondent gentiment et le rassurent, au lieu de s'indigner du fait qu'il se mêle de leurs affaires ?

Il répond que le *Passouk* précédent nous indique la manière dont Ya'akov Avinou a abordé les bergers. Il ne les a pas simplement appelés "Messieurs". Il les a appelés "**Mes frères**".

Il les a abordés avec amitié, et ils ont tout de suite sympathisé avec lui. C'est pourquoi, même lorsqu'il leur a fait un reproche, ils l'ont bien pris. Car il le leur a, apparemment, fait sur le même ton : sans colère, juste pour comprendre ce qui l'a étonné.

Ceci est une grande leçon de vie : lorsque nous devons réprimander une personne, il faut d'abord lui **montrer de l'amitié et de l'affection**. Pour qu'elle comprenne que nous le faisons pour son bien, et pas pour la rabaisser.

Choul'han 'Aroukh, chapitre 167, Halakha 8

HALAKHA

Le *Choul'han 'Aroukh* dit que si on a mangé en ayant oublié de dire la *Brakha* de *Hamotsi*, on peut encore faire celle-ci **tant que le repas n'est pas fini**.

Le *Michna Beroura* explique que si l'on se souvient pendant le repas qu'on n'a pas fait la *Brakha* de *Hamotsi*, puisqu'on veut encore manger du pain, **on doit encore la faire sur ce qu'on va manger**.

Le *Cha'ar Tsioun* explique qu'ainsi, non seulement on mange la suite du repas en ayant fait la *Brakha*, mais en plus on **répare rétroactivement la première partie du repas**, qu'on avait mangé sans *Brakha*.

Le *Choul'han 'Aroukh* dit que si on a terminé le repas, il est trop tard pour faire la *Brakha* de *Hamotsi*. Le *Michna Beroura* écrit que malgré tout, si on a encore un peu d'appétit, il est bon de reprendre une petite quantité de pain, sur laquelle on fera *Hamotsi*, afin de réparer le repas mangé sans *Brakha*. Ceci à condition de ne pas être rassasié au point d'être écoeuré de manger à nouveau du pain.

Le *Cha'ar Tsioun* explique que ce conseil est donné car le *Raavad* pense que même celui qui a complètement terminé son repas peut quand même faire la *Brakha* sur tout ce qu'il a mangé avant.

La *Halakha* n'est pas comme cette opinion, mais comme celle du *Choul'han 'Aroukh*, qui dit que **si on a terminé le repas, il est trop tard pour faire la *Brakha* dessus**. Mais malgré tout, pour tenir un peu compte de l'opinion du *Raavad*, on conseille de reprendre un peu de pain et de faire la *Brakha* dessus (cela réparera rétroactivement ce

qui a été mangé sans *Brakha*).

Le *Choul'han 'Aroukh*, à un autre endroit (chapitre 172, *Halakha* 1), parle du cas où quelqu'un a bu sans *Brakha*. Il dit qu'il devra **avalier la boisson qu'il a en bouche, sans dire ensuite la *Brakha*** qu'il avait oublié de dire.

Le *Rama* n'est pas d'accord avec cela. Il dit : "Une fois **qu'il aura avalé ce qu'il avait en bouche, il fera la *Brakha***".

? Comment se fait-il que, concernant une boisson, le *Rama* dit qu'il fera la *Brakha* après l'avoir avalée ; alors qu'à propos d'un aliment, il est d'accord avec le *Choul'han 'Aroukh*, qui dit qu'on ne fait pas la *Brakha* dessus après avoir fini de manger ?

Le *Michna Beroura* explique là-bas que **puisque cette personne s'est souvenue qu'elle n'avait pas fait la *Brakha*** alors qu'elle avait encore la boisson en bouche, elle peut, dans ce cas-là, avaler et faire la *Brakha*. Car **l'idée de la *Brakha* lui est venue** lorsqu'elle n'avait pas encore avalé.

Concernant la discussion entre le *Choul'han 'Aroukh* et le *Rama* sur la personne qui se souvient qu'elle n'a pas dit la *Brakha* lorsqu'elle a déjà de la boisson en bouche, **la plupart des décisionnaires pensent comme le *Choul'han 'Aroukh*** (qu'elle devra avaler sa boisson sans dire de *Brakha* sur ce qu'elle a déjà avalé).



MICHNA

Cette Michna nous dit : **“On ne peut pas couper du bois, ni à partir de poutres, ni à partir d’une poutre qui s’est cassée pendant Yom Tov.”**



Explication : Pendant Yom Tov, il est permis de cuisiner. Or pour cuisiner, il faut avoir du feu. Nos Sages ont donc permis, pendant Yom Tov, de couper du bois pour alimenter le feu.

Toutefois, ils n’ont pas permis de se procurer du bois provenant de poutres qui étaient destinées au bâtiment, et qui sont couchées au sol les unes sur les autres pour qu’elles ne se déforment pas.

Puisqu’elles ont été **réservées au bâtiment**, il n’est pas permis de les utiliser pendant Yom Tov.

Par contre, si, avant Yom Tov, une poutre s’est cassée (et qu’on a donc renoncé à l’utiliser pour le bâtiment, car elle n’était plus utilisable pour cela), on pourra la couper, et en faire des petites bûches pour les mettre au feu.

Mais si, pendant Yom Tov, une poutre s’est cassée, on ne pourra pas l’utiliser pendant Yom Tov pour alimenter le feu. Car à l’entrée de Yom Tov, elle était entière, et destinée au bâtiment.



Explication : Même lorsqu’on permet de couper une poutre qui était déjà cassée avant Yom Tov, il ne faut pas utiliser les outils spécialement destinés à la coupe du bois (hache, scie et faucille).

Un couperet, par contre, n’est **pas considéré comme un outil destiné à couper le bois**. C’est plutôt un outil que les bouchers utilisent pour couper les os.

Nos Sages ont permis de couper du bois pendant Yom Tov, pour qu’il puisse y avoir les repas nécessaires à la joie de ce jour. Cependant, ils ont demandé à ce qu’on le fasse avec un *Chinouï*, c’est-à-dire d’une manière différente de celle de la semaine ; pour bien montrer que nous sommes un jour de Yom Tov.

La Michna conclut en disant que si le mur d’une maison pleine de fruits, et qui était entièrement fermée, s’est

Voir suite en page 5

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : **“Des pommes en or sur un couvercle en argent : une parole exprimée à bon escient.”**

Le *Métsoudat David* explique que les orfèvres ont l’habitude de graver des pommes dorées sur des couvercles en argent pour les embellir, et en faire des objets très précieux.

Le roi Chlomo nous dit qu’il en est de même avec une belle parole, qui est dite à bon escient : elle est profonde, agréable ; elle **embellit toute la personnalité** de celui qui l’exprime.

Dans le texte, le mot employé pour dire “à bon escient” est “*Ofnav*”.

D’après le *Métsoudat David*, “*Ofnav*” veut dire “roue” ; et une parole exprimée à bon escient est agréable, comme une roue qui tourne.

Selon Rachi, “*Ofnav*” veut dire “socle” ; et une parole agréable est comme posée sur un socle.

D’après le *Ralbag*, le *Passouk* mentionné plus haut ne parle pas de pommes dorées posées sur un couvercle,

mais plutôt d’un travail d’artiste, où l’orfèvre fait des petits trous dans le couvercle en argent ; et celui qui les observe voit apparaître en filigrane des pommes dorées. De même, lorsqu’on écoute attentivement les paroles de celui qui s’exprime délicatement et à bon escient, et qu’on analyse le fond de sa pensée, on y découvre une **richesse incroyable**, qui n’était pas immédiatement visible, et que seul une oreille attentive et profonde peut déceler.

Le *Malbim*, quant à lui, dit qu’on ne parle pas d’un couvercle, mais d’un emballage ; et qu’il est de coutume d’emballer des pommes en or dans un emballage en argent. Ce dernier est moins important que les pommes, mais il est néanmoins prestigieux.

Et celui qui l’observe comprend, par conséquent, qu’il contient quelque chose d’encore plus précieux. De même, **l’intériorité d’une personne se voit à sa manière de parler** : est-elle délicate, belle et riche ; ou, au contraire, grossière, pleine de critiques et désagréable ?



YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Ce chapitre nous raconte que lorsque les rois de Émori (installés à l'ouest du Jourdain) et ceux de Kéna'an (installés encore plus à l'ouest, le long de la mer Méditerranée) ont entendu **comment Hachem a asséché le Jourdain pour permettre aux Bné Israël de le traverser à pieds secs**, leur cœur a fondu, et ils en avaient presque le souffle coupé, tant ils étaient effrayés.

Le jour où les Bné Israël ont traversé le Jourdain, Hachem est apparu à Yéhochoû'a, et lui a dit de faire la *Brit-Mila* aux hommes/garçons de cette nouvelle génération, née dans le désert (ceux de la génération précédente avaient été circoncis par Moché Rabbénou avant la sortie d'Égypte).

Nos *Hakhamim* demandent : "Pourquoi n'ont-ils pas fait la *Brit-Mila* au fur et à mesure de leur naissance dans le désert ?" Il répondent : "Car le vent du Nord, nécessaire pour cicatiser les plaies, **n'a pas soufflé pendant les 40 ans du désert** (sinon, il aurait éparpillé les Nuées de gloire). Il était donc dangereux, à ce moment-là, de faire la *Brit-Mila*. Car les plaies n'auraient pas cicatisées."

Lorsque les Bné Israël sont entrés en Israël, Yéhochoû'a les a **encouragés à faire la Brit-Mila**, en leur disant : "Pensez-vous que vous puissiez prendre possession de la terre d'Israël en étant incirconcis ? Souvenez-vous qu'Hachem a contracté l'alliance de *Brit-Mila* ; et qu'une fois qu'Avraham a fait la *Brit-Mila*, **Hachem lui a dit qu'il donnerait cette terre à Ses descendants**."

En quatre jours, Yéhochoû'a a circoncis tous les hommes/garçons. Les prépuces ont formé une sorte de colline, tant ils étaient nombreux. Et cette colline a été appelée Guiv'at Ha'aralot (la colline des prépuces).

Tous ceux qui ont été circoncis se sont reposés jusqu'à ce que la plaie ait cicatisée, et qu'ils soient complètement rétablis. Il n'y a donc eu aucune action militaire ces

jours-ci.

Une fois que tous les hommes/garçons ont été circoncis, Hachem a dit : "**J'ai enlevé de vous la honte de l'Égypte.**"

? Qu'est-ce que cela signifie ?

Rachi explique que cela fait référence au sang dont Pharaon a parlé avant la sortie d'Égypte, lorsqu'il a dit qu'il voyait beaucoup de sang dans le désert. A ce moment-là, il pensait que les Bné Israël allaient se faire massacrer dans le désert, après avoir quitté l'Égypte. Après la sortie d'Égypte, le *Erev Rav* n'arrêtait pas de rappeler aux Bné Israël que **beaucoup de sang allait couler dans le désert**. Mais finalement, avec la *Brit-Mila*, Hachem a montré que le sang dont il s'agissait n'était pas un sang de guerre, mais celui de la *Brit-Mila*.

D'après le *Métsoudat David*, la honte dont il s'agissait est celle dont les Égyptiens parlaient, lorsqu'ils disaient aux Bné Israël : "**Vous n'êtes pas différents de nous !** Vous êtes incirconcis, et nous le sommes aussi ! Mais pour nous, c'est normal ; alors que pour vous, c'est une honte !"

L'endroit où Hachem a retiré cette honte des Bné Israël a été appelé *Guilgal*, en rapport avec le mot "*Galot*", qui est employé dans ce passage pour dire "J'ai retiré (la honte de vous)".

Le 14 *Nissan*, dans l'après-midi, les Bné Israël ont fait le *Korban Pessa'h*.

CHMIRAT HALACHONE en histoire

Rech Lakich nous enseigne : "Quiconque émet des propos médisants accroît ses fautes jusqu'au Ciel." (*Talmud Bavli, Arakhin 15b*)

LE CAS DE LA SEMAINE

Réouven discute avec Gad : "C'est dommage quand même que Chimon ne fasse pas la Mitsva de *Bikour Holim*, il habite à côté d'un hôpital et il en a souvent l'occasion."



QUESTION

Réouven a-t-il le droit de tenir ce propos ?



Réponse

Réouven ne peut pas dire à Gad que Chimon a raté l'occasion de faire une Mitsva, quelle qu'elle soit. Que la faute concerne un commandement positif ou toute forme d'interdit, des Mitsvot de la Torah ou des décrets rabbiniques, voire même une loi que la plupart des juifs transgressent, il est interdit de le révéler.



HISTOIRE

Cette semaine, la *Paracha* parle du **mariage de Ya'akov Avinou**. A cette occasion, rappelons que **chaque Chiddoukh** (rencontre en vue d'un mariage) est **voulu par Hachem**. C'est Lui qui fait en sorte que les personnes qu'il a destinées l'une à l'autre se rencontrent, d'une manière parfois assez incroyable, qui dépasse de loin toutes les prévisions humaines. Il peut ainsi, par exemple, faire en sorte qu'une fille immensément riche se marie avec un garçon immensément pauvre, comme l'illustre l'histoire suivante :

Un jeune homme habitant à Jérusalem est assis à un arrêt de bus. Soudain, il voit près de lui une **sacoche noire, abandonnée sur le banc**.

Son premier réflexe est d'appeler la sécurité. Mais il réalise ensuite que cette sacoche n'était pas là avant son arrivée ; et qu'entretemps, seuls des juifs religieux sont passés par cet arrêt. Il se persuade, par conséquent, qu'elle appartient à l'un d'eux, qui l'a involontairement oubliée.

Il fait quelque chose d'imprudent : il l'ouvre. Il espère ainsi trouver un indice qui lui permettrait de la restituer à son propriétaire.

Lorsqu'il voit ce qu'elle contient, il est époustoufflé : **des liasses de billets** ! Des dizaines, voire des centaines, de milliers de dollars !

Il ne comprend pas comment cette sacoche a pu être oubliée, et décide d'attendre un peu, que le propriétaire revienne la chercher. Mais personne ne

vient...

Finalement, il prend le bus, ramène la sacoche chez lui et raconte à son père ce qu'il s'est passé.

Toute la famille se met à fabriquer des affiches racontant cette histoire, et disant que celui qui viendrait à telle adresse pourrait y récupérer la sacoche, après en avoir donné des signes permettant d'attester qu'il en est bien le propriétaire.

Quelque temps plus tard, un homme est arrivé. Il était effectivement propriétaire de cette sacoche et, lorsqu'il l'avait oubliée, il était en route pour **payer comptant un appartement**, pour sa fille qui était en âge de se marier.

L'homme a énormément remercié le père de famille chez qui la sacoche était. Le père a répondu : "Ce n'est pas moi qui ai trouvé la sacoche. C'est mon fils !"

Quelques jours plus tard, l'homme est revenu chez eux. Entretemps, il s'était renseigné sur le jeune homme qui avait trouvé la sacoche, et a constaté que c'était exactement ce qu'il fallait à sa fille : un érudit en Torah, avec un très bon caractère.

Il a donc dit au père : "Je propose que votre fils et ma fille se rencontrent. S'ils se plaisent, ils pourront se marier. Et je leur donnerai alors l'appartement que j'ai acheté avec l'argent que votre fils m'a restitué !"

C'est effectivement ce qu'il s'est passé. Ce garçon et cette fille se sont mariés. Personne n'aurait pensé à les présenter. Mais **Hachem, qui savait qu'ils étaient destinés l'un à l'autre, a fait en sorte qu'ils puissent se rencontrer...**

Suite de la page 3

MICHNA
SUITE

écroulé, on pourra se servir des fruits par l'ouverture qui a été créée.



Explication : A première vue, on pourrait croire que ces fruits ont été complètement isolés, pour ne pas être utilisés pendant *Yom Tov*. Mais la *Michna* nous apprend que :

- puisque la maison dont nous parlons n'est pas une véritable maison (avec des murs, des plâtres ou du ciment), mais uniquement des **murs qui ont été fabriqués par un amoncellement de briques** les unes au dessus des autres ;
- elle peut, d'après la Torah, être détruite le jour de *Yom Tov*.

C'est pourquoi nous considérons :

- que celui qui y a mis des fruits n'a pas complètement détaché son esprit de ces derniers ;
- et qu'on pourra donc, si la maison s'est écroulée, les prendre par l'ouverture qui a été créée.

La *Michna* continue en disant que Rabbi Méir dit qu'on peut même, a priori, casser les murs de cette maison pour en prendre les fruits.

Mais la *Halakha* n'est pas comme lui.



Question

Réouven et Mickaël habitent deux villas côte à côte, et vivent en bonne entente depuis bon nombre d'années.

La villa de Réouven comporte trois étages, on peut depuis le 3^e étage contempler une magnifique vue.

En revanche, la villa de Mickaël n'en possède que deux, jusqu'au jour où il décide lui aussi de construire un troisième étage.

Réouven vient alors le voir, et lui dit que s'il construit un troisième étage, cela lui couvrira

entièrement la belle vue à laquelle il a droit depuis son troisième étage, et qu'il y

tient beaucoup ; c'est pourquoi

il refuse de façon catégorique de lui laisser construire un troisième étage.

Mickaël lui répond que l'endroit sur lequel il compte construire est sa propriété personnelle et qu'il n'a donc aucun droit de l'empêcher de faire quoi que ce soit.



GUEMARA



Mickaël a-t-il le droit de construire dans son domaine privé un étage supplémentaire qui cachera la vue de son voisin ?

A toi !



- Batra Batra 7a "Haneïhou betrei Ahei" jusqu'à "Bedin Ka'amar".
- Tossefot "Amar Le" - oumefarech Rabbénou Tam.
- Responsa du Mabit chap.323 (principalement vers la fin).
- Pit'hé Téhouva ('Hochen Michpat) chap.154 alinéa 8.

RÉPONSE

Rabbénou Tam ramené dans Tossefot est d'avis que la *Guémara* susmentionnée permet à quelqu'un de construire dans son propre domaine, même si par cela son voisin n'a plus la même vue qu'auparavant. Cependant, le *Mabit* précise que cela n'est vrai que s'il ne s'est pas passé trois ans depuis que la personne profite de cette vue, mais si cela fait plus de trois ans que la personne habite ici et qu'elle profite de la vue, il ne pourra pas la lui cacher. Selon lui, il semblerait que Mickaël n'aurait pas le droit de cacher la vue de Réouven, car cela fait bien plus de trois ans que Réouven profite de la vue.

Par contre, le *Maharal Ba'h* (ramené par le *Pit'hé Téhouva*) est d'avis qu'en aucun cas ce genre d'arguments n'est accepté, et qu'on a tout à fait le droit de construire dans son propre domaine même si cela cache à son voisin la vue qu'il avait jusqu'alors. Selon lui, Mickaël aura tout à fait le droit de construire son troisième étage.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction: Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

☎ +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com